



## COMPTE RENDU

Le **11 juin 2018**, le Conseil municipal de **Poisat** s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur **Ludovic BUSTOS**, Maire de la commune de **Poisat**.

Date de la convocation : le **01 juin 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 17

**Présents** : M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes ; Mme Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM. Éric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, M. Thierry Luciani ;

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. Paul de Saintignon pour M. le Maire,  
Mme Nelly Pugnale Mme Martine Donnet ;

**Absents excusés** : M. Paul de Saintignon, Conseiller Municipal,  
Mme Nelly Pugnale, Conseillère Municipale.

**Secrétaire de séance** : M. Hervé Fanton.

### METROPOLE

#### ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE (PLUI) - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

M. le Maire présente le diaporama de la Métropole, rappelle le premier débat en lisant intégralement la synthèse, puis ouvre le débat sur les orientations.

Sont intervenus de manière générale *MM Claude Sirand, Hervé Fanton, Jean-Louis Minard et M. le Maire pour conclure.*

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal de la commune de **Poisat**

PREND ACTE de la présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (PLUi) et du débat qui s'est tenu.

Après le débat sur le PADD, les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec deux pouvoirs de M. Paul de Saintignon et Mme Nelly Pugnale, Conseillers municipaux ;

### FINANCES

Présentée par M. Claude Sirand, adjoint délégué,

- L'attribution d'une subvention aux associations suivantes ayant déposé une demande au préalable :

#### **ASSOCIATIONS SOCIALES ET EDUCATIVES**

- ✓ COS, Comité des Œuvres Sociales du Personnel : **1 000€**
- ✓ UNRPA, Union Nationale des Retraités et Personnes Agées, Les Edelweiss : **500€**

#### **ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS**

- ✓ MPT, Maison Pour Tous : **4 000€**
- ✓ Bibliothèque Georges Brassens : **6 000€**
- ✓ RERS, Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs : **200€**

#### **ASSOCIATIONS SPORTIVES**

- ✓ Muay Thai : **100 €**
- ✓ Tennis Sport Loisirs de Poisat : **3 000€**
- ✓ Basket Club Eybens-Poisat : **1 000€**
- ✓ Amicale Club Poisat (foot) : **3 000€**
- ✓ Cyclo Club Eybens-Poisat : **200 €**

#### **AUTRES ASSOCIATIONS POISATIÈRES**

- ✓ Harmonie Eybens-Poisat : **600 €**
- ✓ FNACA : **100€**

#### **PERSONNEL**

Présentées par Mme Micheline Burgun, adjointe déléguée,

Suite au départ à la retraite de deux agentes, la création :

- d'un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) de 28h00, à compter du 27 août 2018 ;
- d'un poste d'adjoint administratif à temps complet dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### **DIVERS**

Présentées par M. le Maire,

- La demande faite par la SDH, Société Dauphinoise de l'Habitat, auprès de l'Etat (DDT), pour vendre un ensemble immobilier « *Les Buissonnets* » situé sur la commune. L'avis du Conseil Municipal est consultatif. Le Préfet décidera, ou non d'autoriser la vente souhaitée par la SDH. La vente est réglementée et encadrée par la loi selon l'article L443-7 du CCH ;
- L'organisation du recensement de la population 2019 qui se déroulera du 17 janvier au 16 février.

#### **INFORMATION :**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- Les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées en mairie depuis le 01/01/2018 et transmises pour traitement à la Métropole.

Fait à Poisat le 18 juin 2018  
Le Maire,  
Ludovic Bustos.

